Image not found or type unknown

Travaux terminés non payés (svp de l'aide)

Par **davaille**, le **03/12/2008** à **18:47**

Bonjour à tous,

Nous avons réalisés des travaux de rénovations d'un appartement non habité pour un particulier.

Mais à la fin des travaux le client dit qu'il n'a plus d'argent (malgré les travaux supplémentaires réalisés gratuitement) et ne veut donc pas payer les 15000 Euros restants.

Que faire maintenant car les factures commencent à arriver et je suis au bord de la faillite.

Je précise que le devis a été signé, le client est proprietaire de l'appartement mais n'est pas habité.

Le client ne répond plus au téléphone .
Nous lui avons donnés les clés de l'appartement de la nouvelle porte d'entrée que nous avons posée.

Et la récéption des travaux n'a pas été signé.

J'ai même pensé a démonter ce que nous avons posés dont la porte etc...

Je ne sait vraiment plus quoi faire surtout que la personne est injoignable.

Quelle sont les démarches juridiques à suivrent?

Merci d'avance pour vos réponses et conseilles.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés